

SOUS-THÈME - 4.5 Gestion des systèmes d'information

PRINCIPE 40 PARTAGE DES DONNÉES DE SANTÉ

Finalité: l'officine met en place des moyens afin d'assurer une communication des données de santé confidentielle et sécurisée avec les autres professionnels de santé, les autorités et les patients.

QUESTIONS À SE POSER	PRATIQUES	EXEMPLES D'ÉLÉMENTS DE PREUVE
Comment légitimer la demande d'informations d'un professionnel de santé concernant un patient ?	<ul style="list-style-type: none"> La personne recevant la demande doit s'assurer d'avoir affaire à un vrai professionnel de santé. L'officine doit vérifier que le professionnel de santé demandeur soit bien partie prenante du parcours de soins du patient. 	<ul style="list-style-type: none"> Trace de la demande par MSSanté Vérification RPPS via Pro Santé Connect Consultation DMP
Comment s'assurer que l'interlocuteur est bien légitime (communication par messagerie) ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit communiquer, de façon prioritaire, avec les autres professionnels de santé via l'utilisation d'une Messagerie Sécurisée de Santé et avec les patients via l'Espace Numérique de Santé (ENS). 	<ul style="list-style-type: none"> Existence MSSanté Officine Trace des mails transmis
Comment faire si le professionnel de santé destinataire ne possède pas de messagerie sécurisée ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine peut définir des méthodes alternatives acceptées et des méthodes bannies. 	<ul style="list-style-type: none"> Charte informatique
Comment s'assurer que l'interlocuteur est bien légitime (communication par téléphone) ?	<ul style="list-style-type: none"> La personne transmettant une information médicale par téléphone doit s'assurer d'avoir affaire au bon destinataire. 	<ul style="list-style-type: none"> Traçabilité de l'appel (date, heure, nom du destinataire)
Comment s'assurer que l'interlocuteur est bien légitime (communication par fax) ?	<ul style="list-style-type: none"> La personne transmettant le fax doit s'assurer de la réception de celui-ci par la personne destinataire. L'officine doit s'assurer que le fax destinataire se situe bien dans un espace de confidentialité. 	<ul style="list-style-type: none"> Accusé de réception Engagement de confidentialité du destinataire
Comment s'assurer que l'interlocuteur est bien légitime (communication par courrier papier) ?	<ul style="list-style-type: none"> Les courriers transmis par service postal ne doivent pas être identifiables comme issus de l'officine ou contenants des secrets médicaux. L'officine peut privilégier la remise en main propre plutôt que l'usage d'un service postal. 	<ul style="list-style-type: none"> Carnet de remise

Outil de référence



Documents de référence



- [Panorama des offres MSSanté - ANS](#)
- [La messagerie sécurisée proposée par les ordres de santé - Mailiz](#)
- [Quelle\(-s\) boîte\(-s\) aux lettres MSSanté choisir selon mes besoins? - Ministère et ANS](#)
- [Messagerie Sécurisée de Santé - MSSanté](#)
- [Le secret professionnel - ONP](#)